

Autorisation de départ pour un stage de perfectionnement à l'étranger¹

Nom & Prénom :

Diplôme :

Fonction :

Personnel : Administratif Technique

Service :

Est autorisé à partir en stage à compter du

et à se faire remplacer par :

Nom & Prénom : Diplôme :

Fonction : Service :

L'intéressé (e)

Le remplaçant

Avis du Secrétaire
Général

Avis du Directeur

¹ Ne concerne que le personnel administratif et technique